

# JOURNAL

HEBDOMADAIRE DE LA DIETE

---

N<sup>o</sup>: VI.

F E V R I E R 1791.

D I M A N C H E 13.

*Séance du Vendredi 4.*

**O**n continua la lecture du rapport de l'examen de la commission du Trésor. Les frais de Régie montent à la somme de - - - - - 504,806. fl.

Les Dépenses extraordinaires de la même Régie - - - - - 224,280. fl.  
Celles de la fabrication du Tabac 187,375. fl.  
Celles de la Lotterie - - - 33,828. fl.  
Celles des Cartes - - - - - 1,405. fl.

Mr. *Morfki*, chargé de ce travail, fit observer que le produit de la Régie des Peaux ne répond point aux dépenses ; que dans l'espace de neuf mois, les frais ont monté à 532,579. florins, tandis que le produit n'a été que de 1,488,909. florins. Il fut d'avis que la Commission des Finances s'occuperoit des moyens de rendre cet impôt moins onéreux & plus profitable. Il présenta

le registre des *Causes Jugées* par la Commission du Trésor contre les quelles il y a des plaintes portées.

Mr. *Fezerfski*, Castellan de *Lukow*, présenta un projet de règlement pour les Manufactures. Il invoqua la protection du Gouvernement pour les Fabriquants & les Ouvriers, demanda en leur faveur différens priviléges entr'autres celui de ne payer aucun impôt pendant 10. Ans ; proposa d'établir une Commission pour veiller à l'encouragement de l'industrie, admettre les Juifs à toutes les manufactures, & d'assigner enfin une somme de 300,000. pour achever les *Canaux* commencés en Lithuanie. Ce projet fut pris à délibérer.

On demanda la lecture du projet relatif à l'achat du Palais destiné aux ambassadeurs de Russie.

Mr. *Plater* Castellan de *Track* donna un projet pour dispenser de toute responsabilité en ordonnant de faire la vente de ce Palais la moins préjudiciable au trésor. La force & la continuité des débats qu'excita cette motion, empêchèrent de rien terminer.

Sa Majesté suspendit la décision de l'audience demandée par les Députés de la Noblesse de *Courlande* jusqu'à la prochaine Séance, qui fut limitée au lundi suivant.

### *Séance du Lundi 7.*

On reprit la discussion du projet donné dans la dernière Séance par Mr. *Plater* relativement au Palais destiné aux Ambassadeurs de Russie.

Quelques Membres demandérent qu'il fût ajouté à la proposition: que le dit Palais seroit vendu dans l'espace de quatre ans pour la même somme qu'il a coûté. D'autres fixérent le terme de la vente à deux années.

Mr. *Matuszewicz* repréSENTA: qu'on ne pouvoit rien dire de nouveau sur cette matière si longuement discutée dans les deux dernières Séances, & qui sembloit devoir prendre encore toute celle-ci: que dans cette affaire, il n'y avoit que deux voyes à prendre, celle de l'indulgence ou celle des rigueurs de la justice; que la douceur des paroles du Roi avoit pénétré tous les coeurs, & qu'il étoit digne de la Majesté des Etats de montrer la même clémence; que cependant, si la Diète croyoit devoir sévir, avant de prononcer une peine, il convenoit de nommer un tribunal chargé d'écouter la justification des accusés; mais que pour lui il croyoit qu'on pourroit mettre fin à cette affaire en procédant aux voix sur cette proposition: „ Le projet de Mr. le Prince *Jablonoufski* „ Castellan de *Cracovie*, doit-il être accepté, ou non ?

Mr. *Dembinski* Nonce de *Cracovie* dit: qu'il n'avoit accusé du crime de *péculat* ni la Commission du Trésor ni le Conseil Permanent; qu'il paroifsoit, d'après tout à qui avoit été dit, que ces deux Magistratures n'avoient pu s'opposer à l'influence étrangère, qui dirigeoit tout alors, & qu'il étoit prêt à se désister de son projet.

Après quelques débats, il fût décrété presque unanimement: „ que la Loi de 1768. qui porte à de

„ faire l'acquisition d'un Palais pour les Ambassadeurs  
 „ de Russie sera abrogée , que ce Palais ( dont l'acquisi-  
 „ tion a donné lieu aux questions qui viennent d'être  
 „ discutées ) seroit vendu pour la même somme qu'il  
 „ avoit coûté , dans l'espace de deux ans. qu'il se-  
 „ roit fait mention de l'offre généreuse de *Sa Majesté* ,  
 „ offre qui avoit pénétré la Nation de la reconnois-  
 „ sance la plus vive. „

La Chambre ne s'étant pas encore accordée , si les  
 membres qui ont concouru à l'acquisition sus-mention-  
 née seroient responsables ou non , on procéda aux  
 voix sur cette question. — 157. contre 44. furent pour  
 la non-responsabilité.

La Séance fut ajournée au lendemain.

### Séance du Mardi 8.

On revint sur la matière décrétée la veille. On  
 demandoit de faire une mention honnable & de ren-  
 dre un témoignage flatteur aux Membres de la Commis-  
 sion du Trésor qui avoient été contraires à l'acquisi-  
 tion du Palais pour les Ambassadeurs de Russie.

Mr. *Kossowfki* Trésorier de la Couronne dit qu'il  
 trouvoit dans l'approbation des Etats assemblés la ré-  
 compense la plus douce de ses services. que n'ayant  
 jamais fait que son devoir , il n'avoit droit à aucun  
 éloge.

Mr. le Prince *Czartoryski* Nonce de *Volhynie* ,  
 annonça qu'il étoit chargé par ses commettans de de-

mander aux Etats la recompense des travaux & des vertus de ce Citoyen ; il pria Sa Majesté de lui conférer la chargé de Grand Trésorier de la Couronne.

Sa Majesté répondit : quelle se feroit un devoir d'acquiescer à la recommandation qui venoit d'être faite en faveur de Mr. *Kossouffki* ; qu'elle désiroit cependant que sa nomination eût l'approbation des Etats assemblés qui lui ont laissé la nomination des Ministres ; qu'elle confioit encore à Mr. *Potocki* le Bâton de Grand Maréchal de Lithuanie. La Chambre applaudit au choix que Sa Majesté venoit de faire de deux Citoyens qui avoient si bien mérité de la Patrie pour remplir deux fonctions importantes de la République. Elle en fût remerciée d'une manière qui indiquoit qu'elle avoit prévenu les Voeux de la Nation.

On proposa de diminuer d'un *Dixième* les pensions des différents Ministres. — Cette motion fût prise *ad deliberaandum*.

Il fût présenté trois projets sur le redressement des griéfs portés contre quelques décisions & jugements de la Commission du Trésor. Le premier porte : que la nouvelle Commission (les membres de l'ancienne exceptés) connoîtront des plaintes portées ; que la Députation examinera les objets économiques, & prononcera à cet effet. — Le second projet est pour un Comité particulier, chargé de connoître de toutes les plaintes portées contre les différentes Magistratures.

Le projet pour une Députation passa à l'unanimité après quelques changemens qui y furent faits. Il porte en substance : que la Députation nommée pour examiner les opérations de la Commission du Trésor, discuteroit soigneusement chaque décret & décisions portées par cette Magistrature ; & que dans l'espace de Cinq semaines elle en rendroit compte aux Etats.

La Séance fût ajournée au jeudi suivant..

*Séance du Jeudi 10.*

La semaine prescrite par la *Loi Curiata* pour les objets économiques venoit de finir.

Mr. le Maréchal de la Diète fit observer , qu'avant de reprendre les Matières de Législation & de revenir aux projets sur les Diétines qui étoient la question du jour, il prioit Sa Majesté de vouloir bien indiquer l'audience demandée par les Députés de la Noblesse de Courlande. Sa Majesté la fixa au jeudi suivant.

On reprit la discussion sur les Diétines.

„ Les Nobles engagés au service des particuliers , „ auront-ils voix aux Diétines lorsqu'ils posséderont des „ propriétés foncières. „

Cette question excita les plus grands débats. Quelques Membres objecterent qu'un serviteur n'est pas libre , que sa volonté est celle de son maître ; que dans les Palatinats de Russie un grand nombre de Commissaires , Intendants , Economes & autres personnes at-

tachées au service des Magnats, étoient dans l'usage de conduire aux Diétines une foule de Nobles assujétis au *Cens* pour y soutenir les intérêts de leurs protecteurs, & que pour rendre les Diétines libres il falloit détruire ce moyen d'entretenir un parti qui pourroit contrarier ou empêcher la volonté générale.

On fit observer que la personne du Roi étoit au-dessus de l'égalité, & qu'ainsi, il falloit distinguer les Nobles attachés à son service de ceux qui sont engagés auprès des particuliers. Que quiconque fert le Roi feroit l'Etat, & qu'il feroit injuste de priver ses fidèles Serviteurs du droit de Citoyen.

Après de longs débats on posa la question de cette manière : „ Les Nobles possessionnés engagés dans quelque service que ce soit , auront-ils voix aux Diétines on Non ? „ On alla aux voix 94. contre 75. furent pour que les Nobles quoiqu'engagés au service des particuliers auroient voix aux Diétines.

La Séance fût ajournée au lendemain.

---

### NOUVELLES POLITIQUES.

des lettres authentiques de *Schystow*, en date du 28. Janvier, annoncent l'importante nouvelle que dans la conférence tenue la veille au *Congrès*, les Ministres Plenipotenciaires de la Porte avoient enfin accepté, sans restriction ou réserve quelconque, le Sta-

*tus in quo &c. tel qu'il* *avoit été stipulé par la convention de Reichenbach*, *de manière que les deux Puissances contractantes, l'Autriche & la Porte, sont d'accord sur ce préliminaire, que tout doit rentrer des deux côtés dans l'état où il étoit avant le commencement de la Guerre actuelle.*

Comme la convention de *Reichenbach* porte également la parfaite neutralité de *l'Autriche* à l'égard de la Guerre qui continue entre la *Russie* & les *Turcs*, & l'acceptation entière de la dite convention devant servir de baze à la Paix entre les deux empires, on regarde les différends comme terminés; & on va travailler incessamment à la confection du traité.